



United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة · 联合国环境规划署

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT · PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE

ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

Référence : OSGB/BAM

Le 15 octobre 2001

NOTIFICATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

Septième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
pour l'environnement
Cartagena (Colombie)

1. La septième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) se tiendra au Centro de Convenciones y Exposiciones Cartagena de Indias, Cartagena (Colombie), du 13 au 15 février 2002. Les travaux débuteront le mercredi 13 février 2002 à 10 heures. La session/le forum est convoqué conformément à une décision intitulée «septième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement» adoptée le 9 février 2001 à la vingt et unième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.
2. L'ordre du jour provisoire (UNEP/GCSS.VII/1) ainsi que l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/GCSS.VII/1/Add.1) contenant les suggestions du Directeur exécutif concernant l'organisation des travaux de la session/du forum et un calendrier provisoire des séances, sont distribués avec la présente notification. Tous les documents de travail et d'information seront distribués quatre semaines avant l'ouverture de la session/du forum.
3. Ce troisième Forum ministériel mondial sur l'environnement aura essentiellement pour thème les préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, y compris l'importante question de la gouvernance internationale en matière d'environnement. La session/le forum examinera également divers rapports dont l'établissement a été demandé à la vingt et unième session, dans les décisions ci-après : décision 21/7, sur une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques; décision 21/16, sur l'état de l'environnement dans les territoires palestiniens occupés; décision 21/19, sur la participation active de la société civile, du secteur privé et d'autres groupes importants aux travaux du PNUE; décision 21/21, sur la gouvernance internationale en matière d'environnement dans le cadre plus large des efforts multilatéraux en faveur du développement durable (rapport à présenter à la dixième session de la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable à sa réunion au niveau ministériel de mars-avril 2002, en tant que contribution au Sommet); décision 21/24, sur les instruments juridiques internationaux reflétant les dispositions énoncées dans le Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, comprenant une étude et une évaluation de leur portée effective par rapport au Principe 10; décision 21/27, sur le projet de directives sur le respect des accords multilatéraux sur l'environnement et le renforcement des capacités pour l'application des législations nationales en matière d'environnement, afin d'appuyer la mise au point de régimes d'application dans le cadre des accords internationaux, et ce en consultation avec les gouvernements des organisations internationales compétentes.

4. La session/le forum sera également saisi d'un rapport sur l'application des décisions adoptées à sa vingt et unième session par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, portant sur les décisions suivantes : décision 21/14 sur le commerce et l'environnement, décision 21/15 sur les progrès accomplis et les résultats obtenus en matière d'aide à l'Afrique, décision 21/18 sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration ministérielle de Malmö et décision 21/31 sur les réaffectations de crédits ou ajustements de crédits au titre du budget-programme et du budget d'appui au programme pour l'exercice biennal 2002-2003.
5. Les débats prendront pour l'essentiel la forme de discussions ministérielles, mais des comités de session pourront le cas échéant être créés pour faciliter les travaux de la session/du forum sur les points de l'ordre du jour recensés par le Bureau du Conseil d'administration.
6. Une liste des Etats membres du Conseil d'administration pour 2002 figure à l'annexe I de la présente notification. Conformément à l'article 16 du règlement intérieur, chaque membre du Conseil d'administration est représenté par un représentant accrédité, qui peut être accompagné des suppléants ou conseillers qu'il juge nécessaires. Etant donné qu'un comité plénier sera peut-être créé pour débattre des questions examinées par le Comité des représentants permanents auprès du PNUÉ, les gouvernements jugeront peut-être utile d'inclure leurs représentants permanents parmi les membres de leur délégation.
7. Les Etats membres du Conseil d'administration sont priés de communiquer au Directeur exécutif, dans les meilleurs délais et au plus tard le 15 décembre 2001, les noms des représentants, suppléants et conseillers qui participeront à la septième session extraordinaire du Conseil d'administration/au Forum ministériel mondial sur l'environnement, afin de permettre au Gouvernement hôte de prendre les dispositions nécessaires en vue de la session/du forum.
8. L'inscription des participants se fera à partir du mardi 12 février 2002 à 15 heures. Des informations à l'intention des participants concernant les hôtels, les formalités médicales, les visas, etc. seront envoyées, avec les formulaires d'inscription, quatre semaines avant la session/le forum.
9. Toute communication concernant la septième session extraordinaire du Conseil d'administration/le Forum ministériel mondial sur l'environnement doit être adressée à :

The Secretary for Governing Council
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya

Adresse télégraphique : UNITERRA NAIROBI
Télex : 22068 UNEP KE
Télécopieur : (254 2) 623929/217119/623748/626865
Courrier électronique : beverly.miller@unep.org

Annexe IETATS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT (2000-2003)A. Composition géographique par ordre alphabétique (avec durée des mandats)

Allemagne*	Iran (République islamique d')**
Antigua-et-Barbuda*	Italie**
Arabie saoudite**	Jamahiriya arabe libyenne**
Argentine*	Jamaïque*
Autriche*	Japon*
Bahamas**	Kazakhstan*
Bélarus*	Malawi*
Belgique*	Mexique**
Bénin**	Nigéria*
Botswana*	Norvège*
Brésil**	Nouvelle-Zélande**
Burkina Faso**	Ouganda**
Burundi*	Pakistan**
Cameroun*	Pays-Bas**
Canada*	Pologne**
Chine*	République arabe syrienne*
Colombie**	République de Corée*
Comores*	République de Moldova**
Cuba*	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**
Danemark**	Samoa**
Egypte**	Sénégal**
Etats-Unis d'Amérique*	Slovaquie**
Fédération de Russie*	Soudan*
France*	Suriname**
Gambie**	Thaïlande**
Guinée équatoriale**	Turquie**
Hongrie*	Venezuela*
Iles Marshall**	Zimbabwe*
Inde**	
Indonésie*	

B. Composition des groupes géographique (avec durée des mandats)

GROUPE DES ETATS D'AFRIQUE

Bénin**
 Botswana*
 Burkina Faso**
 Burundi*
 Cameroun*
 Comores*
 Egypte**
 Gambie**
 Guinée équatoriale**
 Jamahiriya arabe libyenne**
 Malawi*
 Nigéria*
 Ouganda**
 Sénégal**
 Soudan*
 Zimbabwe*

GROUPE DES ETATS D'ASIE

Arabie saoudite**
 Chine*
 Iles Marshall**
 Inde**
 Indonésie*
 Iran (République islamique d')**
 Japon*
 Kazakhstan*
 Pakistan*
 République arabe syrienne*
 République de Corée*
 Samoa**
 Thaïlande**

GROUPE DES ETATS D'EUROPE DE L'EST

Bélarus*
 Fédération de Russie*
 Hongrie*
 Pologne**
 République de Moldova**
 Slovaquie**

GROUPE DES ETATS D'AMERIQUE LATINE ET
 DES CARAIBES

Antigua-et-Barbuda*
 Argentine*
 Bahamas**
 Brésil**
 Colombie**
 Cuba*
 Jamaïque*
 Mexique**
 Suriname**
 Venezuela*

GROUPE DES ETATS D'EUROPE OCCIDENTALE
 ET AUTRES ETATS

Allemagne*
 Autriche*
 Belgique*
 Canada*
 Danemark**
 Etats-Unis d'Amérique*
 France*
 Italie**
 Norvège*
 Nouvelle-Zélande**
 Pays-Bas**
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du
 Nord**
 Turquie**

* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2001.

** Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2003.

COMPOSITION GEOGRAPHIQUE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE, 1981-2003

	1981	1982	1983	1984	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2001
<u>GROUPES REGIONAUX</u>													
Groupe des Etats d'Afrique	VP	VP	Rapp	Pres	VP	VP	VP	Rapp	Pres	VP	VP	VP	Rapp
Groupe des Etats d'Asie	VP	Rapp	VP	VP	Pres	VP	Rapp	VP	VP	Pres	VP	Rapp	VP
Groupe des Etats d'Europe de l'Est	VP	Pres	VP	Rapp	VP	VP	Pres	VP	Rapp	VP	VP	Pres	VP
Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes	Pres	VP	VP	VP	Rapp	Pres	VP	VP	VP	Rapp	Pres	VP	VP
Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats	Rapp	VP	Pres	VP	VP	Rapp	VP	Pres	VP	VP	Rapp	VP	Pres

Note :
 Pres - Président
 VP - Vice-Président
 Rapp - Rapporteur
